



Doc. 14284
25 avril 2017

Protéger les femmes réfugiées de la violence fondée sur le genre

Amendement¹ n° 8

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 5.4.5, insérer le paragraphe suivant:

«mettre en place une coordination avec les organisations de la société civile qui sont actives dans le domaine et les encourager à se concentrer sur la violence fondée sur le genre et la discrimination;»

Note explicative

Le rôle vital des organisations de la société civile dans la lutte contre la violence fondée sur le genre et la discrimination est bien connu. Cet amendement attirera tout particulièrement l'attention sur le rôle des organisations de la société civile.

Déposé par:

YAŞAR Serap, Turquie, CE
DİŞLİ Şaban, Turquie, PPE/DC
KANDEMİR Erkan, Turquie, CE
ÖNAL Suat, Turquie, CE
TOPCU Zühal, Turquie, CE
UYSAL Burhanettin, Turquie, CE

1. 2017 - Deuxième partie de session

